

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°011-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant restriction de circulation, Interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **l'entreprise THEYS représentée GROUPE NAT – 1 rue des bouleaux- Bât L – LESQUIN (59810)** qui souhaite effectuer des travaux pour la mise en conformité branchement assainissement en occupant temporairement le domaine public, **au 41 rue Pasteur** –à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 31 janvier 2024 et pour une durée des travaux de 5 jours (60 jours : durée de la réglementation), **l'Entreprise THEYS** est autorisée à procéder aux travaux pour la mise en conformité branchement assainissement, **au 41 rue Pasteur** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- ❖ le stationnement sera interdit
- ❖ la circulation sera restreinte à 30 km/h

Article 3.

Les services de **l'Entreprise THEYS** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ Monsieur le Directeur de **l'Entreprise THEYS**
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 10 janvier 2024

Publié sur le site de la ville le 11 janvier 2024

Le Maire
Jean-Michel SZATNY

